

Bruxelles, le 20 mars 2026  
(OR. en)

7154/26

COPS 142  
CIVCOM 58  
COEST 201  
PSC DEC 8  
CFSP/PESC 371  
CSDP/PSDC 152  
JAI 320  
CSC 171  
EUMM GEORGIA 1  
RELEX 338

#### **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ prorogeant le mandat du chef de la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia) (EUMM Georgia/1/2026)

---

# DÉCISION (PESC) 2026/... DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du ...

## **prorogeant le mandat du chef de la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia) (EUMM Georgia/1/2026)**

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38, troisième alinéa,

vu la décision 2010/452/PESC du Conseil du 12 août 2010 concernant la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia)<sup>1</sup>, et notamment son article 10, paragraphe 1,

---

<sup>1</sup> JO L 213 du 13.8.2010, p. 43, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2010/452/oj>.

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de l'article 10, paragraphe 1, de la décision 2010/452/PESC, le Comité politique et de sécurité (COPS) est autorisé, conformément à l'article 38, troisième alinéa, du traité, à prendre les décisions appropriées aux fins d'exercer le contrôle politique et la direction stratégique de la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia), y compris la décision de nommer un chef de mission, sur proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (ci-après le "haut représentant").
- (2) Le 26 mars 2024, le COPS a adopté la décision (PESC) 2024/1032<sup>2</sup> portant nomination de M<sup>me</sup> Bettina BOUGHANI en tant que chef de la mission EUMM Georgia pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 14 décembre 2024.
- (3) Le 2 décembre 2024, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2024/2988<sup>3</sup> qui a prorogé le mandat de l'EUMM Georgia jusqu'au 14 décembre 2026.

---

<sup>2</sup> Décision (PESC) 2024/1032 du Comité politique et de sécurité du 26 mars 2024 relative à la nomination du chef de la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia) (EUMM GEORGIA/1/2024) (JO L, 2024/1032, 2.4.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2024/1032/oj>).

<sup>3</sup> Décision (PESC) 2024/2988 du Conseil du 2 décembre 2024 modifiant la décision 2010/452/PESC concernant la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia) (JO L, 2024/2988, 3.12.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2024/2988/oj>).

- (4) Le 10 décembre 2024, le COPS a adopté la décision (PESC) 2024/3155<sup>4</sup> prorogeant le mandat de M<sup>me</sup> Bettina BOUGHANI en tant que chef de la mission EUMM Georgia du 15 décembre 2024 au 14 décembre 2025.
- (5) Le 2 décembre 2025, le COPS a adopté la décision (PESC) 2025/2495<sup>5</sup> prorogeant le mandat de M<sup>me</sup> Bettina BOUGHANI en tant que chef de la mission EUMM Georgia du 15 décembre 2025 au 31 mars 2026.
- (6) Le 27 février 2026, le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a proposé de proroger le mandat de M<sup>me</sup> Bettina BOUGHANI en tant que chef de la mission EUMM Georgia du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 14 décembre 2026,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>4</sup> Décision (PESC) 2024/3155 du Comité politique et de sécurité du 10 décembre 2024 prorogeant le mandat du chef de la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia) (EUMM Georgia/2/2024) (JO L, 2024/3155, 12.12.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2024/3155/oj>).

<sup>5</sup> Décision (PESC) 2025/2495 du Comité politique et de sécurité du 2 décembre 2025 prorogeant le mandat du chef de la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia) (EUMM Georgia/1/2025) (JO L, 2025/2495, 5.12.2025, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2025/2495/oj>).

*Article premier*

Le mandat de M<sup>me</sup> Bettina BOUGHANI en tant que chef de la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia) est prorogé du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 14 décembre 2026.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

*Par le Comité politique et de sécurité*  
*La présidente*

---